

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Mise à disposition, à titre gratuit, de salles municipales au profit de l'association d'animation des Prés jusque la fin de la crise sanitaire**

N° : VA\_DEC2020\_460

Service : Direction du protocole, des manifestations et de la sécurité

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### **décidons**

De mettre à disposition du LCR des Prés, le patio de l'Espace Concorde et la salle Masqueliez, rue Jules Guesde suite à la relocalisation des associations durant la covid de janvier 2021 à juin 2021 selon le calendrier suivant :

#### **Patio Espace Concorde**

- le lundi de 18h à 22h
- le mardi de 19h à 21h
- le mercredi de 13h30 à 20h30
- le jeudi de 17h30 à 20h30 et de 20h30 à 22h

#### **Salle Masqueliez**

- Le mardi de 18h30 à 21h

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux conformément aux dispositions tarifaires adoptées par le Conseil Municipal et au règlement intérieur. Une convention sera signée pour ces mises à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 30 décembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télértransmission : 059-215900930018-20200706-177825A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 8 janvier 2021

